

Date: 11/03/2008

Edition: Namur

Section: INFORMATIONS GENERALES

Sous Section: SOCIETE

178.921 euros brut annuels pour nos ministres

La rémunération officielle de nos hommes et femmes politiques

BRUXELLES Le salaire de nos politiciens pose question, comme le confirme l'article ci-dessus. Beaucoup de citoyens se sont insurgés, en créant des pétitions notamment, contre la rémunération des hommes politiques durant la crise. D'autres spéculent. En majorité, tous s'opposent à des salaires trop élevés pour les représentants de l'État. Et tous souhaitent que les ministres et députés aient un salaire fixe, qui ne dépasse toutefois pas un certain montant. Si beaucoup s'insurgent, peu d'électeurs connaissent réellement le montant que perçoivent leurs élus...

Un ministre gagne quelque 178.921 euros bruts annuels (pour ceux qui veulent le montant en francs belges, cela fait un peu plus de 7 millions). Cela va sans dire, comme tout salarié, le ministre perçoit une prime de fin d'année. Celle-ci s'élève à 4.800 euros. Un pécule de vacances de 2.519 euros s'ajoute également sur les extraits de banque de l'élu. Comme il bouge beaucoup, il a droit à des indemnités de logement (quelque 12.802 euros) et de représentation (3.312 euros).

Au total, un simple ministre gagnerait donc plus de 202.000 euros par an. Bruts, évidemment. Avec des extras, dont notamment une voiture avec chauffeur...

Le Premier ministre gagne plus ou moins le même salaire, majoré de quelque 5.000 euros annuels bruts.

Les Vice-Premiers ministres, présents au Kern, ont un petit supplément annuel qui vient s'ajouter aux 178.921 euros annuels. Un complément salarial qui pourrait être expliqué par leurs longues réunions et par les prises de risque assez élevées.

Sous les ministres, il y a les secrétaires d'État. Ces derniers auraient un salaire comparable à ceux de leurs supérieurs.

Le salaire annuel brut perçu par les députés fédéraux et les sénateurs est semblable. Il s'élève à, plus ou moins, 69.271 euros (près de 2.800.000 de nos anciens francs). La somme qui vient donc renflouer les comptes des députés frôle les 5.400 euros. À cela s'ajoutent une prime de fin d'année (2.020 euros) et un pécule de vacances (approximativement 5.400 euros).

Députés et sénateurs peuvent, également, disposer de 19.381 euros pour ses frais (restaurants, déplacements, courriers, etc.).

L.C.C.

Pour 55 % des personnes sondées, il devrait y avoir un revenu maximal pour les hommes et femmes politiques, même s'ils exercent plusieurs fonctions ou mandats. (REUTERS)

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

